



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

Ont donné procuration : 11

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absente non représentée : 01

Mme Sophie Paris

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2022-11-23/01

Objet : modification de la composition de la commission Solidarités – Qualité de vie, et désignation de représentants du Conseil municipal afin de siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, du Comité de gestion de l'entraide universitaire (MAS), du Comité de la vie sociale de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Vélizy-Villacoublay, du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-11-23/01

Objet : modification de la composition de la commission Solidarités – Qualité de vie, et désignation de représentants du Conseil municipal afin de siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, du Comité de gestion de l'entraide universitaire (MAS), du Comité de la vie sociale de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Vélizy-Villacoublay, du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

VU l'article L270 du Code Electoral,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 25 mai 2020,

VU sa délibération n° 2020-05-25/01 du 25 mai 2020 procédant à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° 2020-06-10/02 du 10 juin 2020 créant la commission « Règlement intérieur du Conseil municipal » et désignant ses membres,

VU sa délibération n° 2020-06-10/09 du 10 juin 2020 créant les commissions municipales et désignant leurs membres,

VU sa délibération n° 2020-09-30/02 du 30 septembre 2020 modifiant la composition de la commission « Solidarités – Qualité de vie »,

VU sa délibération n° 2021-09-29/01 modifiant la composition des commissions « Règlement intérieur du Conseil municipal », « Ressources », « Solidarités – Qualité de vie » et « Aménagement et Environnement »,

CONSIDÉRANT que par courrier du 26 octobre dernier, Monsieur Stéphane LAMBERT, Conseiller municipal pour la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir » a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Conseiller municipal,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant,

CONSIDÉRANT la confirmation de Monsieur Franck THIÉBAUX de siéger au sein du Conseil municipal pour la liste « Façonnons Vélizy pour l'avenir »,

CONSIDÉRANT que Monsieur Stéphane LAMBERT siégeait au sein :

- de la Commission Solidarités – Qualité de vie (délibération n° 2020-06-10/09),
- de la Commission Communal d'Accessibilité (CCA) (délibération n° 2020-06-10/11),
- de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (délibération n° 2020-06-10/46),
- du Comité de gestion de l'entraide universitaire (MAS) (délibération n° 2020-06-10/21),
- du Comité de la vie sociale de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Vélizy-Villacoublay (délibération n° 2020-07-20/40),
- du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art (délibération n° 2020-06-10/31).

Délibération n° 2022-11-23/01

Objet : modification de la composition de la commission Solidarités – Qualité de vie, et désignation de représentants du Conseil municipal afin de siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, du Comité de gestion de l'entraide universitaire (MAS), du Comité de la vie sociale de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Vélizy-Villacoublay, du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art.

CONSIDÉRANT que suite à sa démission, il convient de le remplacer dans les commissions où il siégeait,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le remplacement de Monsieur Stéphane LAMBERT par Monsieur Franck THIEBAUX au sein de la Commission Solidarités – Qualité de vie,
- **NOMME** Monsieur Franck THIEBAUX comme représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Onde, Théâtre et centre d'art,
- **NOMME** Madame Chrystelle COFFIN comme représentante du Conseil municipal au sein de la Commission Communal d'accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, du Comité de gestion de l'entraide universitaire (MAS), du Comité de la vie sociale de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Vélizy-Villacoublay.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL_22_11_23_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023